

**Extrait du**  
**Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**  
**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Identifiant juridique : BOI-IS-AUT-40-10-20130318

Date de publication : 18/03/2013

Date de fin de publication : 17/07/2019

**IS - Imposition forfaitaire annuelle des sociétés (IFA) - Champ  
d'application**

---

**Positionnement du document dans le plan :**

IS - Impôt sur les sociétés

Régimes d'imposition et obligations déclaratives et de paiement

Titre 2 : Modalités de paiement

Chapitre 4 : Imposition forfaitaire annuelle des sociétés

Section 1 : Champ d'application

**1**

Les personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties à une imposition forfaitaire annuelle.

**10**

Sont étudiées sous le présent chapitre :

- Les personnes morales assujetties (section 1, [BOI-IS-AUT-40-10-10](#)) ;
- Les exonérations liées à des dispositions de caractère conjoncturel (section 2, [BOI-IS-AUT-40-10-20](#)).